

Table des matières

PRÉFACE	1
CHAPITRE I : INTRODUCTION AUX CONCEPTS ET PARADIGMES	5
1– Le concept de société vu sous l’angle philosophique	6
2- Les modèles intégrés et leurs implications en termes de gestion et de gouvernance	8
2- 1- Les modèles socio-écologiques ou mixtes	8
2-1-1- Caractéristiques	11
2-1-2- Fonctionnement du modèle : mécanismes d’adaptation des systèmes	13
2-1-2-1- Le cycle adaptif de la « Panarchie »	13
2-1-2-2- Le modèle en cascade	15
3- Cas illustratifs de systèmes socio-écologiques qui changent d’états.	17
3-1- Exemple 1 : le parti politique	17
3-2 : Exemple 2 : Les grandes villes et leurs avenir.	21
4-Le développement durable	24
4-1- Mise en contexte	24
4-2- Les implications du concept de développement durable sur les modes de gouvernance.	25
CHAPITRE II : LE SENEGAL -PORTRAIT DU PAYS	29
1-Situation géographie et peuplement	30
2-Bref aperçu historique du Sénégal dans le contexte ouest-africain et profil du pays	32
2-1-L’extension démographique et l’esclavagisme arabe	32

2-3- Le façonnement de l'unité géographique et bref aperçu sur le profil pays	38
CHAPITRE III : RESSOURCES ET POTENTIALITES	40
1- Éducation, ressources humaines et rémunération	41
1-1- L'éducation	41
1-2- La fonction publique et la rémunération des fonctionnaires	46
1-2-2- Le salaire du Président de la République	49
1- Les ressources minières et énergétiques	52
1-1- Mise en contexte	52
2-2- Mise en place, gisements et exploitation	54
2-2-1- Les ressources minières	54
2-2-1-1- Mécanismes de formation	54
2-2-1-2- Gisement et exploitation	54
2-2-2- Les hydrocarbures (ressources gazières et pétrolières)	55
2-2-2-1- Mécanismes de formation	55
2-2-2-2- Gisements, exploration et permis d'exploitation	56
2-2-2-2-1- Le pétrole : exploration et gisements	57
2-2-2-2-2- Le gaz : exploration et gisements	58
2-3 - Management des ressources minières et énergétiques	63
3- L'agriculture et le secteur foncier	65
3-1- La culture vivrière et commerciale, enjeux et contraintes	65
3-2- La pêche	70
3-3- L'élevage	71
3-4- Le secteur foncier	74
CHAPITRE IV : ÉVOLUTION POLITIQUE ET SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DEPUIS 1960	76

1-L'évolution politique, la gestion du pouvoir et des affaires publiques.	77
1-1- Les quarante ans de régime du Parti socialiste : 40 ans de descente aux enfers	77
1-2 - De la première alternance à l'année 2012 : quand la République se dévalorise et se mue en une jungle.	80
1-3- De la seconde alternance à aujourd'hui : quand la souveraineté de l'État se dissipe.	85
1-3-1-L'élection de Macky Sall et le survol de ses politiques	85
1-3-2-Un système de failles généralisé	86
1-3-2-1-Les prémisses du développement	86
1-3-2-1-1-Une nouvelle vision était plus que nécessaire	86
1-3-2-1-2-Une nouvelle orientation était plus que nécessaire.	89
1-3-2- 2-Les failles dans son système de gouvernance	89
1-3-2-3-Les failles sur les projections	102
1-3-3-Le Plan Sénégal émergent	105
1-3-3-1-les réalisations	106
1-3-3-2-Les programmes décentralisés d'investissements publics	110
2-Répercussions de ces politiques et situations socio-économique du pays (depuis 1960)	117
2-1- Les indicateurs macroéconomiques	117
2-3- Démographie, santé et sécurité	123
2-3-1- Démographie et santé	124
2-3-2- Sécurité routière, ferroviaire et maritime	128
2-3-2-1-Les routes et les rails	128
2-3-2-2-La navigation maritime et fluviale	135
2-3-3-Sécurité sur les chantiers de travail	140

2-3-3-1- L'accident de la SONACOS	140
2-3-3-2-Le secteur de la construction	141
2-3-4- Paix, sécurité, intégrité territoriale et méfaits	143
2-3-4-1- La crise casamançaise	143
2-3-4-2-Menaces terroristes et trafic de produits illicites	147
2-3-4-2-1- La menace terroriste	147
2-3-4-2-2- Le trafic de produits illicites	147
2-3-4-3-La corruption	152
2-4-Culture, religion et phénomènes de société.	157
2-4-1- La déchéance des mœurs et les phénomènes de sociétés extrêmes	157
2-4-1- 1- La conversion des religieux en figures politiques	158
2-4-1-2- Les phénomènes extrêmes de sociétés	160
2-4-2- Rapports interconfessionnels et « conflits » sectaires	163
2-4-3- Les rapports entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel	164
2-4-3-1- Mise en contexte	164
2-4-3-2- <i>Les implications politiques de ces rapports : la consigne de vote</i>	168
2-4-3-3- <i>Les implications sociales de ces rapports : le cas de la ville de Touba</i>	171
2-4-4-Les mouvements religieux	176
2-4-4-1- le cas Béthio Thioune et le mouvement thiantacone	176
2-4-4-2- Les autres cas de divagations religieuses	181
2-4-5- Rapport entre religion société et politique : la hiérarchisation sociale entre dogmes et tares.	182
2-4-5-1- Mise en contexte	182
2-4-5-2- Structure de la Société et le système des castes	185
2-4-5-3- Les implications politiques de cette hiérarchisation	188

2-5- Les mutations sociales et les stratégies de survies	197
2-5-1- La politique au chevet des désespérés	197
2-5-2- Les mouvements de populations	205
2-5-2-1- L'exode rurale et ses implications	205
2-5-3- Les autres stratégies de survie : Les sports populaires, le cas de la lutte.	216
2-5-3-1- La lutte sénégalaise moderne	218
2-5-3-1-1- Le phénomène de la lutte et ses implications socio-économiques	219
2-5-3-1-1-1- Les implications directes	219
2-5-3-1-1-2- Les autres cas de forfeitures et implications indirectes de la lutte	222
CHAPITRE V : LE PACTE COLONIAL	226
1- Historique du pacte	227
2- Les implications du pacte et le néocolonialisme français en Afrique	228
3- L'émergence de l'esprit citoyen avant l'émergence économique : la résistance au néo impérialisme économique	235
3-1- Le morcellement géographique comme facteur de domination néo-impériale	235
3-2- Les éléments de repères historiques	239
3-2-1- La résistance armée et le djihad	239
3-2-2- Unification du pays et création de l'AOF	243
3-2-2-1- Les implications de la création de l'AOF sur les résistants islamiques	245
3-2-2-1-1- Attitudes et contraintes des marabouts en face du pouvoir colonial	245

3-2-2-1-2-le cas spécifique de Cheikh Akhmadou Bamba	251
3-2-2-1-2-1-Ses valeurs, sa mission, et ses objectifs	251
3-2-2-1-2-2-Ses rapports avec l'autorité coloniale	255
3-2-2-1-2-3-Origine des démêlées avec l'autorité coloniale	256
3-2-2-1-2-4-Sa déportation et son retour au Sénégal	264
3-2-3-La résistance féminine	267
IV-3-3- Le mouvement d'émancipation contre le néo-impérialisme français	268
CONCLUSION	272
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	279
RÉSUMÉ	283

PRÉFACE

Cet ouvrage est le résultat d'une réflexion personnelle mûrie sur l'histoire contemporaine du Sénégal, sur le plan socio-politique et sur son évolution économique durant les six dernières décennies. L'objectif de cette réflexion est de dresser un diagnostic général, le plus exhaustif que possible, de l'état du pays. Il s'agira d'identifier également les contraintes qui y sévissent et qui entravent son essor sur le plan économique et social. Il ne s'agit pas de facto d'un ouvrage à caractère politique. En tant qu'auteur, si je devais le classer, je le mettrais dans la catégorie des ouvrages classiques de sciences sociales. Bien qu'il traite de sujets divers ayant trait à la politique, à l'économie à la démographie, etc., il demeure que sa dimension sociale ne peut pas être occultée.

Les réflexions autour du projet ayant abouti à ce travail ont commencé à la fin de l'année 2017 et la rédaction a été achevée en novembre 2018. Globalement, le projet de rédaction de cet ouvrage a pris un an. Cependant, il faudrait comprendre que le travail a été réalisé conjointement avec mes autres préoccupations socio-professionnelles nécessaires pour ma survie et celle de ma famille. Les sujets que j'ai abordés dans cet ouvrage portent le plus souvent les empreintes de mes réflexions personnelles enrichies des recherches que j'ai eu à mener. Toutefois, étant donné que je vis au sein d'une société ouverte et propice aux échanges, les idées émanant des autres concitoyens m'ont permis de raffermir et même d'étoffer mes arguments. Les lois naturelles de la vie en société imposent en elles-mêmes ces interactions, lesquelles définissent le cœur des études en sciences sociales (interactions entre les acteurs sociaux et les types de relations sociales qu'ils entretiennent).

La survie de tout individu dépend de celle de la société et par-delà de la nation au sein de laquelle il évolue. Chaque individu appartient à un ensemble socio-économique et culturel et est censé obéir à des lois. Cette législation (ensemble des lois) peut être définie par un consensus, ou bien elle relève du choix d'une majorité (dans les sociétés démocratiques), ou elle peut être simplement imposée (dans le cas des dictatures). Sur le plan civil et politique, le statut de citoyen confère certains devoirs et permet de jouir de droits fondamentaux. En plus des devoirs moraux, comme le travail, par exemple, le citoyen est tenu de participer à la vie publique et à la vie démocratique de la nation. Comme exemples de devoirs, je cite la participation aux votes, le paiement des impôts et le respect des normes sociales et environnementales. En contrepartie, il doit de manière légitime revendiquer certains droits fondamentaux, dont la garantie

constitue la raison d'être d'un État. De manière non exhaustive, ces droits incluent la liberté de pensée et d'opinion, le droit à un environnement sain, l'accès à des services de base de qualité. Par services de base, nous faisons allusion à la couverture des soins de santé, l'approvisionnement suffisant en eau potable et en énergie, une bonne éducation, l'accès à des services administratifs efficaces et efficaces et à un système de justice équitable, la protection des individus et de leurs biens. Les systèmes politiques, à travers les modes de gouvernance qu'ils prônent ont une influence sur les processus de développement en général. Les politiques publiques ne peuvent pas ainsi être occultées, quand il s'agit de faire un procès du développement ou d'en élaborer de nouveaux programmes. Ainsi, dans notre diagnostic général des maux qui secouent le Sénégal et l'Afrique en général, l'analyse des politiques publiques sera au cœur de notre démarche. Les solutions que nous prônons seront basées sur le principe de la «violence des sans parts». La démocratie au sens propre du terme est une condition sine qua non pour mettre en œuvre tout programme de développement socio-économique. Cependant, dans le contexte où nous sommes actuellement, l'instauration de cette démocratie ne peut se faire. Sa mise en place requiert qu'elle soit portée par des forces sociales et culturelles organisées. Ces institutions et ces réseaux doivent sortir tout droit du génie et de la créativité et surtout des luttes des gens eux-mêmes. Il revient aux Sénégalais et aux Africains, de manière générale de se battre «violence des sans parts», afin de créer les conditions propices à l'avènement de cette démocratie au sens propre. Cependant, nous ne nous limitons pas à dénoncer des systèmes politiques, nous proposerons parallèlement des solutions alternatives. Nous ne voudrions non plus tomber dans le piège de l'éloge d'une idéologie donnée. Nous voulons aller au-delà des idéologies et des idéalismes. [Alexandre Kojève \(1902-1968\)](#), en partant des travaux de Hegel, disait : «l'histoire humaine plonge ses racines dans un état de conscience antérieure, laquelle se manifeste dans le monde matériel et le remodèle en son image». Peu importe le schéma que nous puissions proposer, on ne peut pas fondamentalement pas se départir des concepts idéologiques, qui régissent les modes de fonctionnement des pouvoirs publics. L'idéalisme est certes, intrinsèquement lié au matérialisme, cependant, ce que nous proposons ici reste dans le domaine du concret et de l'action immédiate. Le nom du mouvement (**JÈLE FI LII**), est très bien explicité dans le manifeste qui est annexé à cet ouvrage. Le nom reflète le rôle que nous entendons jouer, afin de remodeler la société au sein de laquelle nous vivons, et d'en faire une société où prévalent une justice sociale et un mode de gouvernance redevable et

durable. En tant qu'acteurs civils (nous préférons le terme acteur que celui d'activiste), nous adoptons « les sentinelles » comme nom pour désigner les membres dudit mouvement. L'idée qui est derrière le choix de ce terme est très bien explicitée également dans ce présent ouvrage. En tant qu'association, notre domaine d'action s'intègre parfaitement dans le cadre de ceux des organisations du type « Société civile ». Bien entendu, le terme société civile, même est un concept absurde, dont les contours sont difficiles à définir. [Hegel \(1821\)](#), dans son œuvre intitulée la philosophie du Droit, le définit comme étant un continuum, qui s'étend entre deux extrêmes : la famille et l'État (les objets sociaux). La société aussi bien que l'État découle du principe de la personnalité. Les paragraphes qui vont suivre représentent un résumé de lecture du chapitre sur l'histoire du mouvement social, dans l'ouvrage : « Le Concept de Société de Lorenz Von Stein »

La compréhension de ces deux concepts ne peut avoir lieu sans au préalable définir et décrypter la nature même de l'individu qui constitue l'élément central de ces deux entités. La destination d'un individu est contrainte par sa nature. Tout individu aspire à l'accomplissement et à la satisfaction des besoins physiques (la possession de biens et de propriétés) et moraux, ce qui aboutit à un état de jouissance.

L'atteinte de cet état de perfectionnement est contrainte par la nature de l'homme, caractérisée par une limitation physique (force, connaissance) et temporelle. De ce fait, en dépit de l'effort constant que l'homme consenti, il n'est pas en mesure de goûter à tous les plaisirs qu'offre la brièveté de sa vie. Encore moins il est incapable de fournir tout le travail requis afin de tendre vers cet état idéal de satisfaction. Ainsi, la société et l'état représentent tous les deux des formes d'organisations personnelles et autonomes. Leurs buts est de juxtaposer les forces et les expériences individuelles, afin de former des entités plus robustes capables de vaincre cette incapacité individuelle. On entend par personnalité et autonomie, le fait de disposer de manière interne la nécessité et la force de fixer par lui-même ses destinations (l'autodétermination). La force qui accomplit cette autodétermination est la volonté. Ainsi, l'État et la société représente les deux éléments de la vie de toute communauté. L'État représente la forme suprême de la vie personnelle autonome. L'État est la communauté de la volonté de tous les individus élevée en unité personnelle, et qui se manifeste comme acte de l'État. Cependant bien que la société et l'État sont des formes qui découlent de la personnalité et de l'autodétermination de l'individu, ils fonctionnent suivant des principes radicalement différents. La quintessence et le sens de l'État est la réalisation de la

destinée humaine par l'unité. Alors que la société définit cette destinée à travers l'individu. La société fonde son développement sur la base du rapport de l'individu à l'individu. La tâche de tout individu est d'acquérir des moyens, non seulement pour satisfaire ses besoins personnels, mais pour accroître la dépendance des autres envers lui. Ainsi les deux éléments moteurs de la société sont l'intérêt (personnel) et la dépendance. L'État, en tant que personnalité suprême, est destiné au développement suprême.

La participation vivante des citoyens de l'État à la volonté de l'État est la condition du plein épanouissement de la dignité personnelle, et constitue un facteur de dépassement de la force personnelle. L'État, s'il ne se soustrait pas de son principe de développement suprême de tous les individus, requiert la participation organique de tous ses citoyens à sa volonté. Ce principe exclut de facto l'exclusion sociale.

De toute façon il découle de cette opposition des principes entre société et État, un antagonisme permanent. Ainsi le contenu de la vie humaine doit nécessairement être une lutte permanente de l'État avec la société et de la société avec l'État. Dans chaque société, en général, on trouve deux composantes, deux classes : une classe dominante qui monopolise la matière et les moyens de travail et une classe de dominés, dépendante de la première. Ainsi, la société, non plus selon ses principes, mais par sa structure tend à contraindre l'État, dans le processus de réalisation de sa mission. L'État, en tant qu'être vivant et conscient de sa tâche, a la volonté et la capacité de travailler à la résolution de cette contradiction. Comment l'État parvient à surmonter cette contradiction ? L'État doit remédier à la dépendance de la classe inférieure en instaurant **l'égalité du droit public** dans l'administration. La suite logique, serait que la classe dominante essaie de s'emparer du pouvoir et de renverser l'ordre étatique en faveur de l'ordre social, dont le principe, on se le rappelle est l'intérêt individuel. Cette situation, est celle qui prévaut au sein de nombreux pays, une classe dominante qui s'empare du pouvoir étatique. Cet état de fait ne constitue pas en lui-même un obstacle au développement, tant que l'État continue de s'acquitter normalement de sa mission régalienne de maintenir l'équilibre social. Cependant, les problèmes commencent à se poser à partir du moment où cette classe dominante, après s'être accaparée de l'État, l'altère, modifie sa fonction et utilise ses moyens, en vue de mieux asseoir sa domination sur la classe opprimée. À partir de cet instant on peut commencer à parler

d'un État malade ou d'un État ébranlé. C'est cette anomalie qui ronge la plupart des États africains et qui a fini par hypothéquer leurs perspectives de développements.

Après avoir éclairci ces concepts on peut donc mieux comprendre la nature des organisations politiques par opposition aux organisations civiles. De facto, tous les deux types d'organisations ont pour but ultime d'influencer les décisions politiques. Seulement, les acteurs civils n'aspirent pas à contrôler ou à exercer le pouvoir en tant que tel. Leur seul objectif est d'influencer les décideurs politiques à prendre des décisions allant dans le sens de l'intérêt des citoyens et à porter leurs voix. Les organisations politiques, par contre, manœuvrent dans le sens de leur propre intérêt et dans le but de contrôler le pouvoir. Voici une œuvre à travers laquelle, tout le monde trouvera son compte. Elle est fascinante par son alliage très parcimonieux couvrant tous les domaines : la philosophie, la sociologie, la géographie, la démographie, l'histoire, la biologie, la géologie, l'administration publique, la politique, l'économie, l'environnement, le développement durable, etc. L'ouvrage est unique en son genre, avec un volume modeste, il permet à tout lecteur de vraiment connaître le Sénégal, depuis ses origines à maintenant. Le but ultime de l'ouvrage est de faire le diagnostic complet de l'évolution socio-économique du Sénégal de l'après indépendance. Ensuite, il s'agira de définir de nouvelles voies indispensables pour réaliser son développement pérenne et durable. L'objectif ultime est d'identifier et de toucher même du doigt tous les facteurs qui plombent, jusque-là, le démarrage du processus d'émergence du pays. Identifier ces facteurs et les stratégies pour les enrayer, avant de poser de nouveaux jalons pour entreprendre le développement de ce pays.

Chapitre I : Introduction aux concepts et paradigmes

1– Le concept de société vu sous l’angle philosophique

Les sujets principaux qui sont abordés dans cet ouvrage restent les sociétés humaines, les procédures qui les administrent et les processus qui régissent leurs développements. Ainsi, on est tenu de faire une petite introspection sur la nature de ces entités et ce qui les définit sur le plan philosophique. Nous ne voudrions pas trop tomber dans le discours philosophique. Cependant, nous ne pouvons pas non plus omettre le fait que les principes fondamentaux de base qui régissent la coexistence des hommes trouvent leurs racines dans les concepts du contrat social et de la reconnaissance. D’où, s’impose cette contrainte d’ouvrir une petite brèche qui nous conduira à aborder superficiellement les théories de base sur la philosophie politique en rapport avec l’édification des sociétés et la fondation des États.

La notion de contrat social elle-même est apparue très tôt en philosophie politique, comme prémices à l’existence des États. Les penseurs du XVIII^e siècle ont beaucoup contribué dans l’élaboration du concept sur le plan philosophique. Leurs travaux sont à la base de la fondation des États modernes et de l’architecture juridique définissant leurs politiques publiques. L’un des précurseurs les plus influents de cette théorie fut John Locke (1632–1704). Pour lui, indépendamment de la nature de la société, au sein de laquelle, les hommes vivent ils ont le droit à la vie, à la liberté et à la propriété. Il estime également que tous les hommes sont libres et égaux. En ce sens, un gouvernement politique ne peut être légitime que si les personnes, dans leurs états naturels, lui transfèrent certains de leurs droits. Le contrat est scellé sous condition, l’État est tenu de garantir à ses citoyens les conditions nécessaires pour jouir librement de leurs vies et de leurs propriétés. Les gouvernements existent ainsi, avec l’assentiment de la population pour protéger leurs droits et promouvoir le bien public. Il défend également le droit légitime à la révolution et s’oppose aux principes politiques ou religieux fondés sur la coercition ou sur la contrainte. Ainsi, il est légitime de résister aux gouvernements qui n’accomplissent pas les fonctions pour lesquelles ils ont été investis et de les remplacer par de nouveaux gouvernements. Cette théorie a été beaucoup raffinée par les penseurs qui l’ont succédé au cours du siècle suivant. La consolidation de cette doctrine libérale et émancipatrice, durant le Siècle des Lumières (XVIII^e siècle), s’articule essentiellement sur le concept de la moralité humaine et les facteurs qui le déterminent. Les précurseurs de cette doctrine, dont Kant (1724-1804), rejettent l’idée de l’existence de toutes forces extérieures qui déterminent ou conditionnent la raison humaine. Kant rejette l’idée de toute détermination de la

morale de l'individu par une forme d'autorité imposée de l'extérieur. Globalement, le principe qu'il soutient est l'autonomie de la raison et la dignité des êtres raisonnables. Par êtres raisonnables il entend ceux qui n'obéissent à aucune autre loi que celles qu'ils se donnent eux-mêmes. D'après lui, les principes qui permettent la coexistence pacifique des êtres humains, en dépit de leurs différences de vision et d'attitude, sont fondés sur une raison pratique qu'il appelle « la morale ». Pour [Jean J. Rousseau \(1712-1778\)](#), la société des hommes se fonde sur le principe d'un contrat social implicite en vertu duquel, chacun s'engage à sacrifier une partie de sa souveraineté individuelle en échange d'une vie commune pacifique. Chez [Georg Hegel \(1770-1831\)](#), on note la primauté de la doctrine de la reconnaissance. Pour lui, il ne peut y avoir de progrès que dans le cadre de la lutte pour la reconnaissance. Pour lui le statut de citoyenneté (un sujet de l'État), de même que les devoirs et les droits moraux fondamentaux qui en dérivent ne sont rien d'autre que des formes de reconnaissance. Une partie de l'œuvre de Hegel sur la conscience de soi repose sur la dialectique du maître et de l'esclave. Il estime que l'homme accepte le statut d'esclaves par le sentiment de la puissance de son maître inspiré par la terreur et l'angoisse. Pour lui, c'est seulement par le travail que l'homme peut atteindre la perfection, c'est-à-dire la conscience en soi-même. C'est en travaillant pour son maître que l'esclave a pris conscience de la nécessité de l'expérience qu'il fait. Cette expérience se manifeste à travers la crainte du pouvoir absolu incarné par son le maître et la nécessité de lutter pour se libérer de son emprise. La proposition centrale de la dialectique de la lutte pour la reconnaissance est que l'esclave aspire au désir de son maître (devenir maître lui-même). Ainsi, le combat pour la reconnaissance et la soumission à un maître est le phénomène au sein duquel a surgi la vie en commun des hommes, comme un préalable à la formation des États. Il présume que l'individu vit dans un système composé d'unités régies par des relations sociales que sont la famille, la société civile et l'État, et que sa prise de conscience découle de l'expérience de la reconnaissance sociale. La théorie continue de fasciner certains penseurs contemporains comme [John Rawls \(1921-2002 ; Fig. 1\)](#). Lui, il avance que certes le contrat social existe, cependant il doit être basé sur le consentement des personnes. Personne n'est censé consentir à une entente mettant sa situation en péril, occultant ses devoirs et droits naturels, en bref, la mettant dans une situation pire que celle de l'état naturel. [Rawls](#) définit ainsi, la société comme un système ordonné et équitable de coopération entre des personnes libres et égales, en

vue d'un avantage mutuel. Pour Rawls, c'est l'idée de la justice sociale qui prime sur tout.

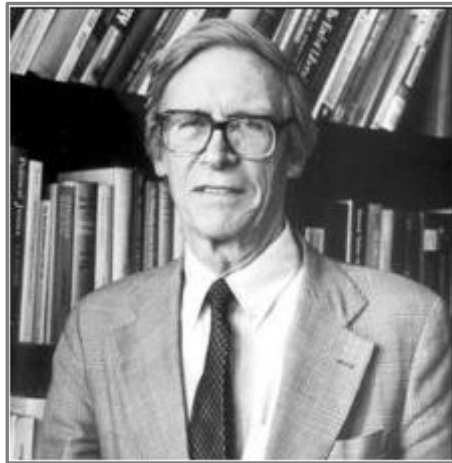


Figure 1 : John Rawls : Philosophe et écrivain américain (1921-2002)

Il estime qu'il y a justice si et seulement si les termes qui régissent la coexistence des humains sont équitables. Il entend par équité, une société au sein de laquelle, les individus sont considérés comme libres, égaux et rationnels. Au sein de ladite société, les individus règlent leurs rapports selon un système de droits et de devoirs fondamentaux, respectant l'égalité et la liberté de tous, et conférant une égalité des chances à tout un chacun. Nous refermons maintenant cette parenthèse sur les doctrines philosophiques sur la nature de la société et les interactions qui la régissent. Ces conceptions philosophiques des sociétés sont loin d'être caduques, cependant elles, ont été repensées suivant une perspective beaucoup plus élargie et plus intégrée. Ces nouveaux concepts et modèles veulent que l'organisation des sociétés humaines soit incorporée dans celle de leurs environnements, au sein desquels ces entités évoluent. Ce paradigme d'intégration a pris son essor chez les scientifiques, particulièrement, chez les environnementalistes et les écologues.

2- Les modèles intégrés et leurs implications en termes de gestion et de gouvernance

2- 1- Les modèles socio-écologiques ou mixtes

Depuis quelques décennies le concept de systèmes socio-écologiques a été introduit et s'est consolidé de nos jours. L'émergence de ce nouveau paradigme remonte aux publications de Holling (1986) et de Gunderson (2000), portant sur l'écologie et sur la gestion des ressources naturelles. D'après ce concept, les écosystèmes et les sociétés humaines constituent une seule unité fonctionnelle, en coévolution. Cette unité est

appelée système socio-écologique (SSE). Si nous tentons d'expliquer le concept de manière plus claire et plus simple, nous dirons que les systèmes socio-écologiques sont des systèmes complexes et intégrés, au sein desquels l'humain fait partie de la nature.

Ces nouveaux paradigmes sont intéressants, car bien avant leurs émergences, il n'existait pas de liens entre les sciences sociales et les sciences naturelles, quand il s'agissait d'étudier les systèmes mixtes. Des études parallèles pouvaient être menées. L'homme, par exemple, était exclu du domaine des études écologiques, de même, de nombreuses disciplines sociales ignoraient l'environnement. Ainsi, l'unité de la biosphère et de l'humanité avait été sacrifiée, en faveur d'une dichotomie entre nature et culture. Ainsi, ce n'est qu'à partir des années 1980 avec l'émergence de ces nouveaux paradigmes qu'on a commencé à intégrer les processus environnementaux dans les études sociales.

Ainsi, la science s'est enrichie par l'invention de nouvelles disciplines intégratives situées aux interfaces entre environnements et sociétés.

Parmi ces disciplines on peut citer : l'éthique environnementale, l'écologie politique, l'économie écologique etc.

En général la notion d'éthique était uniquement applicable dans les relations interpersonnelles. L'émergence du concept de l'éthique environnementale a commencé avec le besoin de développer une philosophie de la relation entre l'humain et son milieu.

Quant à l'écologie politique sa naissance est inéluctablement liée aux querelles politiques sur les orientations qu'il faudrait donner à la dimension écologique en rapport avec la préservation des libertés des intérêts des acteurs, donc ça reflète les divisions de visions entre les acteurs. La politique écologique oblige donc les analystes à considérer les différences que les acteurs peuvent avoir en termes de visions, de perspectives et de cultures.

En fonction de la place qu'ils donnent à la liberté, on peut ainsi distinguer trois types d'écologies politiques.

Les fondamentalistes ou les écologues de droite qui défendent les lois et les hiérarchies naturelles. Ces derniers estiment que la liberté humaine représente le premier mal contre lequel il faut se munir.